



Berne, le 15 juin 2023

Destinataires :

Gouvernements cantonaux

Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2024 : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons à prendre position sur le paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2024, qui porte sur l'élaboration ou la révision des ordonnances suivantes :

- ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (ordonnance sur les sites contaminés, OSites ; RS 814.680)
- ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim ; RS 814.81)
- ordonnance concernant l'adaptation d'ordonnances au développement des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement pour la période 2025–2025 (ordonnance modificatrice unique)

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **6 octobre 2023**.

Les projets et les dossiers mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet : <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#DETEC>.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

polg@bafu.admin.ch

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la révision de la loi et de l'ordonnance sur la consultation, les prises de position seront dorénavant publiées sur le site Internet de la chancellerie fédérale à la fin de la procédure de consultation (art. 9, al. 1, let. b, LCo et art. 16 OCo).



Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire :

- questions générales de procédure :
Mme Sereina Dick (sereina.dick@bafu.admin.ch / 058 467 69 73)
- OSites :
M. Reto Tietz (reto.tietz@bafu.admin.ch / 058 462 19 43)
- ORRChim :
Annexe 2.10 : M. Henry Wöhrnschimmel (henry.woehrschimmel@bafu.admin.ch / 058 463 17 20)
Annexe 2.15 : Mme. Corinne Spillmann (corinne.spillmann@bafu.admin.ch / 058 465 39 20)
- ordonnance modificatrice unique :
M. Andy Rudin (andy.rudin@bafu.admin.ch / 058 460 59 39)

Vous remerciant par avance pour votre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)



Albert Rösti